

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris



☎ 02 38 92 40 72

EXTRA
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2025.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DEPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absente excusée : Sarah BADER (procuration donnée à Pierre BADER).

Secrétaire de séance : Angélique BEAUDOIN.

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 12
- Votants 13

Objet : Contrat de maintenance SUEZ du réseau assainissement à compter du 01/01/2026

Délibération n° 33/2025

Madame le Maire rappelle le contrat de prestation de service relatif à la maintenance et aux contrôles réglementaires du réseau d'assainissement collectif passé en 2020 avec SUEZ, arrive à son terme au 31/12/2025.

Suite à demande de modifications et de complémentations du contenu du contrat actuel de la part de la collectivité, SUEZ propose un nouveau contrat transmis préalablement à la séance, par courriel, aux conseillers municipaux.

Au regard de la proposition faite par la société SUEZ, **Madame le Maire demande** à l'assemblée de se positionner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition de la société SUEZ pour assurer la maintenance du réseau d'assainissement collectif de la collectivité de Noyers, à compter du 01/01/2026 pour une durée de deux ans (échéance fixée au 31 décembre 2027), pouvant être renouvelée une fois pour une période d'un an sauf dénonciation trois mois avant échéance anniversaire,
- autorise Madame le Maire à signer le nouveau contrat de maintenance SUEZ.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Madame La Secrétaire de séance,
Angélique BEAUDOIN.

